SIAVOS
Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N° 18/2025

OBJET :
Adoption du budget primitif 2025 du budget des Eaux Pluviales (M57)

Date de convocation : 25/03/2025

Nombre de délégués
En exercice : 13
Présents : 11
Procurations : 1
Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq
Le 31 mars à 20 heures 00,
Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à AUVERS-SUR-OISE en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Etaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Sébastien HUART, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS arrivé à 20h10, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI, Éric MONTAGNIER qui donne pouvoir à Bruno MACE.

Secrétaire de séance : Sébastien HUART.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le cadre comptable et budgétaire M57,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 06/2025 du 31 mars 2025 adoptant le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget des eaux pluviales,

Vu la délibération n° 07/2025 du 31 mars 2025 adoptant le compte administratif 2024 du budget des eaux pluviales,

Vu la délibération n° 08/2025 du 31 mars 2025 du Comité syndical portant affectation des résultats 2024 au budget primitif 2025,

Considérant la proposition faite par le Président concernant le Budget Primitif des eaux pluviales pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- ✓ Section de fonctionnement : 1 849 939,59 €
- ✓ Section d'investissement : 5 082 120,14 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Approuve le budget 2025 des eaux pluviales.

Dit que le taux de fongibilité des crédits est de 7,5%,

.../...

Accusé de réception en préfecture
095-200078988-20250331-18-2025-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

.../...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (information et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr).

Copie conforme à l'original.

Le Secrétaire de Séance,
Sébastien HUART

Le Président,
Pierre-Edouard EON

Certifie exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous- préfecture le : 09/04/2025
De sa publication le : 09/04/2025
Sur le site du SIAVOS.

Accusé de réception en préfecture
095-200078988-20250331-18-2025-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :

Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 25/03/2025

Présenté par Le Président du comité syndical (1),
A Au siège du syndicat, le 31/03/2025

Délibéré par l'assemblée L'assamblée délibérante(2), réunie en session ordinaire
A Auvers-sur-Oise, le 31/03/2025
Les membres de l'assemblée délibérante L'assamblée délibérante (2),(3).

01 - Le Président - EON Pierre-Edouard	
02 - La Vice-présidente - MEZIERES Isabelle	
03 - Le Vice-président - COURTOIS Jean-Pierre	
04 - Le Vice-président -BERNARD Dominique	
05 - Le Vice-président -MACE Bruno	
06 - titulaire - LEMBA DIYANGI Abel	
07 - titulaire - OBERTI Jean-Pierre	
08 - titulaire - MARCHAIS Hubert	
09 - titulaire -DOHY Alexandre	
10 - titulaire - FRANCOIS Jérôme	
11 - titulaire - MAGNE Nadège	
12 - titulaire - HUART Sébastien	
13 - titulaire - MONTAGNIER Eric	
14 - suppléant - MEZIERES Christophe	
15 - suppléant - LEBOURGEOIS Marc	
16 - suppléant - ROVIRA Martine	
17 - suppléant - RIO Bernard	
18 - suppléant - LEMAIRE Eric	
19 - suppléant - RENARD Patrice	

Accusé de réception en préfecture
095-200078988-20250331-18-2025-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

20 - suppléant - CHAMBERT Stéphane	
21 - suppléant - GONIDEC Laurent	
22 - suppléant - LAPLAIGE Estelle	
23 - suppléant - DAVENNE Thomas	
24 - suppléant - BELLENGER Claude	
25 - suppléant - LOPES Sandra	
26 - suppléant - MOURA-CASSIA Marion	

Certifié exécutoire par Le Président du comité syndical (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Auver-sur-Oise, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
095-200078988-20250331-18-2025-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025